

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 17/06/2025 – Délibération B5 N° 25-030
7.10 Finances locales – Divers

République
République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à vingt heures trente, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER, Mme Marie-Laurence CLAUDEL, M. Rodolphe DRUART

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques FASQUEL procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Nathalie BAUDOIN procuration à M. Didier DIROL
M. Thierry ARFI procuration à Mme Danièle MOTTIN
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Philippe LEFEVRE
M. Franck BUNEL procuration à Mme Béatrice DI PERNO

Absents excusés :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET
M. Sofia RAFAÍ

Monsieur Pascal DAGORY est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	22
Votants	27

DATE D'AFFICHAGE :

11/06/2025

OBJET : PERTES SUR CREANCES ETEINTES ET IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

2025/
 Commune d'Épône
 Conseil Municipal du 17/06/2025 – Délibération B5 N° 25-030
 7.10 Finances locales – Divers

Considérant la demande du Comptable public de Mantes de bien vouloir éteindre des créances à la suite de décisions juridiques extérieures définitives ;

Considérant la demande du Comptable public de Mantes de bien vouloir admettre en non-valeur des créances après avoir épuisé tous les moyens de recours mis à sa disposition ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, et Développement durable, consultée le 10 juin 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire déléguée aux Finances et Développement durable,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (27 voix Pour),

DECIDE :

- 1. D'ETEINDRE** les créances ci-dessous, à la suite de décisions juridiques extérieures définitives, pour la somme de **2 218,90 €**.

DEBITEURS	DETTE A ETEINDRE	OBJET / MOTIF
EPONE AUTOMOBILES	2 218,90 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIFS

- 2. D'ADMETTRE** en non-valeur les titres de recettes correspondants aux créances regroupées ci-dessous, pour la somme de **5 383,67 €**.

EXERCICES PRIS EN CHARGE	NOMBRE DE PIECES (115)	MONTANTS (5 383,67 €)
2024	1	5,37 €
2023	7	264,79 €
2022	27	1 452,11 €
2021	24	666,84 €
2020	7	172,20 €
2019	9	363,10 €
2018	8	412,29 €
2017	8	376,21 €
2015	6	138,25 €
2014	10	1 100,26 €
2013	5	331,37 €
2012	3	100,88 €
MOTIFS DE PRESENTATION	NOMBRE DE PIECES (115)	MONTANTS (5 383,67 €)
Combinaison infructueuse d'actes	102	4 425,84 €
Poursuite sans effet	9	348,46 €
PV carence	1	596,00 €
RAR inférieur seuil poursuite	3	13,37 €

- 3. PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget communal au chapitre 65 compte 6541 – Créances admises en non-valeur, et 6542 – Créances éteintes ;

- 4. PRECISE** que délibération sera adressée à :
- la Préfecture de Versailles ;
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 17/06/2025 – Délibération B5 N° 25-030
7.10 Finances locales – Divers

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPÔNE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **07 JUIL. 2025**
Et publié/affiché le **07 JUIL. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Pascal DAGORY
Secrétaire de séance

